

Faculté de médecine



IEPR3100 Examen médico-sportif de non contre-indication

[15h]

Enseignant(s): Henri Nielens
Langue d'enseignement : français
Niveau : Troisième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Le cours vise à instruire le médecin des contraintes administratives et des conditions médicales en vue de la délivrance du certificat de non contre-indication à la pratique des sports.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Le cours s'articule sur trois sections :

- Objet de l'examen médical de non contre-indication et sa place au sein du mouvement sportif, de la Communauté française (législation - décrets), de l'INAMI (règlement).
- L'examen médical de non contre-indication tel que défini par Arrêté Royal.
- Les exigences particulières : la boxe - le cyclisme.
- Les recommandations des commissions médicales fédérales.
- L'analyse système par système des contre-indications relatives ou absolues à la pratique des sports.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

MESP31DS	Première année du diplôme d'études spécialisées en médecine du sport	Obligatoire
-----------------	--	-------------